

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XV

MONTREAL, VENDREDI 9 NOVEMBRE, 1894

No 10

Les Américains

Gens pratiques en affaires, s'il y en a, dépensent leur argent en annonces, non pas pour faire plaisir à celui-ci ou à celui-là, mais purement pour faire un profit; aussi le représentant d'un journal qui n'a pas le courage de publier son tirage réel reçoit-il peu d'encouragement des grands annonceurs, nos voisins. Justifiez d'abord de votre circulation, répondent-ils invariablement, et ensuite nous verrons. Et ils ont raison.

Le PRIX COURANT, la semaine dernière, 2 novembre, comptait

2206 ABONNÉS

Tous régulièrement entrés dans nos livres,

dont 614 à Québec. Notre tirage total est égal, sinon supérieur, croyons-nous, à celui de n'importe quel autre Journal Commercial Français.

Nous pouvons affirmer que nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre Journal de Commerce, anglais ou français.

Nos listes d'abonnés, nos livres et bulletins d'abonnements, nos comptes d'impression et de papier sont à la disposition de nos annonceurs actuels et de ceux qui pourraient le devenir—pour appuyer nos prétentions et justifier notre dire.

Pourquoi ne pas demander à nos confrères d'en faire autant, avant de signer ou de renouveler un contrat d'annonces ?

Ça et là.

Société
de
Bienfaisance

On ignore généralement qu'il y a dans les Statuts Refondus de la province, un texte de loi qui permet la constitution en corporation civile de toute société de bienfaisance ou de secours mutuel. La seule formalité à remplir est le dépôt au greffe de la Cour Supérieure du district, d'une déclaration constatant le nom corporatif de la société, son but, son siège social et ses officiers. La corporation, ainsi constituée exerce des pouvoirs assez étendus, énumérés dans la loi, pour en assurer le bon fonctionnement. Elle est également régie, pour son administration intérieure, par les clauses d'un acte général. Ses droits ne vont pas au delà d'une simple administration de ses affaires; elle ne peut posséder d'autres biens fonds que ceux qu'elle occupe; mais elle ne doit pas faire d'affaires et, à ce prix, elle est exempte de la taxe provinciale sur les corporations commerciales.

Retour
aux
Etats-Unis

Le retour aux Etats-Unis de nos compatriotes que le manque de travail là bas avait repatriés à contre cœur est commencé pour tout dé bon. Depuis trois semaines, dit un confrère, les employés des gares Bonaventure et Windsor ont vu partir deux ou trois milles Canadiens pour les villes manufacturières du Massachussets: Lowell, Holyoke, Fall River, etc. Ce mouvement est la conséquence de la reprise du travail dans les fabriques de cotonnades de ces localités. Et, quoique nous soyons peinés de ne pouvoir garder chez nous ces Canadiens, en leur donnant du travail, nous ne pouvons nous empêcher de réfléchir que ceux qui restent auront d'autant plus de chances de trouver à gagner leur vie cet hiver.

Seulement, il pourrait se faire que la contagion de l'émigration entraîne des gens qui étaient jusqu'ici restés au pays; on le constatera surtout cet hiver, lors du renouvellement général des baux des logements d'ouvriers.

Le Banquet
au
Consul Général
de France

L'initiative prise par la Chambre de Commerce du District de Montréal d'offrir un banquet à M. le Consul Général de France, à l'occasion du transfert du consulat de Québec à Montréal, montre quel intérêt notre commerce canadien français porte à nos relations commerciales avec la France. Le banquet a réuni autour du représentant de la France deux cents convives appartenant aux professions, à l'industrie, au commerce et même à la politique, et représentant sans contredit l'élite de ces différentes classes de citoyens. Il y a donc, dans cette démonstration, plus qu'une expression de sympathie pour la France; il y a l'expression d'un désir universel chez nos concitoyens de faire des affaires directement avec l'industrie française, la première du monde dans ses spécialités. Comme la ratification du traité franco-canadien par le parlement français va avoir lieu incessamment, le banquet de mercredi est aussi une intimation au gouvernement fédéral que notre commerce désire l'émission aussi prompte que possible de la proclamation du Gouverneur Général qui doit donner ici force de loi aux dispositions de ce traité.

Cadastrage
de
l'île de Montréal

Tous ceux qui ont quelque transaction à faire concernant la propriété foncière dans l'île de Montréal, savent quelles difficultés l'on a souvent à surmonter pour désigner intelligemment un immeuble. Le cadastre date de vingt-quatre ans et, depuis qu'il a été fait, la ville a grandi de moitié, les propriétés ont été morcelées, subdivisées, resubdivisées; de telle sorte qu'un lot de 20 x 75 se trouve quelquefois à porter trois numéros officiels, tandis que d'autres ne peuvent être désignés que comme "partie de tel ou tel lot du cadastre."

Et ce n'est pas seulement la difficulté qu'ont à surmonter les notaires ou les avocats pour faire une description correcte de la propriété qui a